



Notice d'emploi N° 6866 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Phytorégulateur
Formulation:	HN produit pour nébulisation à chaud
Teneur en substances actives:	23.4 % chlorprophame (CIPC) (300 g/l)
Nom UICPA:	Isopropyl 3-chlorocarbanilate

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Polder 300HN

Numéro d'homologation fédéral: F-3639	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 2000100	Titulaire de l'autorisation étranger: AgriChem B.V., Pays-Bas

Gro-Stop Fog

Numéro d'homologation fédéral: A-2239	Pays d'origine: Autriche
Numéro d'homologation étranger: 2818/0	Titulaire de l'autorisation étranger: Luxan B.V., Pays-Bas

HM Fog

Numéro d'homologation fédéral: F-6425	Pays d'origine: France
Numéro d'homologation étranger: 2140058	Titulaire de l'autorisation étranger: BASF France, France

STAR Chlorprofam-Nebel

Numéro d'homologation fédéral: D-4624	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: PI 024255-00/003	Titulaire de l'autorisation étranger: Star Agro Analyse und Handels GmbH, Autriche

Luxan GRO-STOP FOG

Numéro d'homologation fédéral: D-3608	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 4255-00	Titulaire de l'autorisation étranger: Luxan B.V., Pays-Bas

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Entrepôts et locaux de production			
denrée stockée	inhibition de la germination	Dosage: 20 - 60 ml par tonne de pommes de terre Délai d'attente: 4 Semaine(s) Application: en automne.	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8

Charges générales / agronomiques:

- 1 N'utiliser que dans des locaux servant exclusivement au stockage des pommes de terre de consommation et fourragères.
- 2 Autorisé seulement pour le traitement des produits récoltés suivantes: Pommes de terre de consommation et fourragère (non autorisé pour pommes de terre pour la production de plants).
- 3 Respecter un délai d'attente de 1 mois au moins pour la consommation des pommes de terre traitées.
- 4 Seulement pour le traitement des tubercules sains et secs.
- 5 Ne jamais entreposer en présence de plants de pommes de terre.

Protection des utilisateurs:

- 6 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection ou une visière.
- 7 Travaux successifs: porter des gants de protection + une tenue de protection jusqu'à 48 heures après l'application du produit.
- 8 Après la durée d'action du traitement : bien aérer le local avant d'y retourner.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.